

ter davantage les personnes impliquées dans cette affaire, le public ne peut ne pas voir dans leur acte une grave imprudence.

L'imprudence seule n'est pas atteinte par la rigueur des lois. Mais, elle tombe dans le domaine de l'appréciation. Et c'est un devoir pour ceux qui ont quelque mission de veiller aux intérêts du public, de ne pas la laisser passer sans la signaler, et sans inviter ceux qui la commettent de ne pas s'exposer davantage à devenir les auteurs, involontaires tant que l'on voudra, d'eux-mêmes tristes accidents.

Même en s'amusant, il faut respecter autrui; il faut être prudent. Dans le cas qui nous occupe, l'humanité a été cruellement outragée; la famille profondément affligée, des intérêts lésés.

Tout cela a été involontaire, fait sans malice, sans préméditation. Bien volontiers, nous l'admettons. Mais, il y en a assez pour constituer un acte répréhensible, et pour nous autoriser à parler comme nous le faisons aujourd'hui. Nos remarques pourront d'ailleurs avoir un bon effet. Les actes de la nature de ceux que nous avons rapportés, ne se passent point seulement à Québec ou à St. Césaire. Malheureusement, les mêmes faits se commettent trop souvent dans les villes et les campagnes. On n'examine pas assez avant d'agir, avant de mettre à exécution ces petits plans formés à l'écart pour surprendre un ami, ou pour se venger même quelquefois d'un ennemi, les résultats funestes qu'ils peuvent avoir. Notre article est écrit plus dans l'intention d'engager à la prudence pour l'avenir ceux qui sont enclins à jouer de ces sortes de pièces, que de blâmer les personnes auxquelles nous avons dû faire allusion dans le cours de ces observations. Car, nous le répétons, nous sommes bien aise d'accepter le verdict du jury, et nous ne voulons point les accuser plus que lui.

BUCKEYE No. 1.—Le Numéro 1 est toujours le même, supérieur en tout temps. Ces faucheuses ont fait leur preuve ici et ailleurs. L'habile Agent de MM. Frost et Wood ne manque aucune occasion de prouver la supériorité de ces faucheuses. Pour l'utilité des faucheuses en général, voir l'article plus loin.

Un canadien des Etats-Unis, qui paraît pour venir acheter des lots dans les townships de l'Est, avec \$2000 dans son portefeuille a été assassiné dans les rues de Worcester. Nous regrettons vivement ce fait qui prive notre colonisation d'un puissant secours et les habitants des Cantons de l'Est d'un nouveau colon.

Liste des Prix accordé, dans le cours pour les fermes biens tenues du comté de St. Hyacinthe.

1ère Classe. 1er prix Jacques Bourbonnière, \$30.00.
2ème Ls Michon, 20.00.
3e. Calixte Gaucher, 15.00.
4e. Eusèbe Benudry, 12.00.
5e. Dame veuve Lussier, 8.00.
2ième Classe, 1er J.Bte. Michon, 22.00.
2e. Ant. Scott, 15.00.
3e. Cyprien Michon, 12.00.
4e. Frs. Larivière, 10.00.
5e. Jos. Larivière, 6.00.
Noms des juges, Ls. Michon, Eusèbe Tessier & Zéphirin Blanchard.
Il y avait 28 entrées et tout.

Nous donnons aujourd'hui deux numéros dans un. Quelques circonstances incontrôlables telles que les fêtes de ces derniers temps, nous ont empêché de publier à temps notre numéro de la semaine dernière.

Nous prions nos abonnés de ne pas s'alarmer quand ils ne reçoivent pas leur numéro au jour fixé, certaine semaine; nous donnerons toujours le surplus dans le numéro suivant.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 17 Juillet

Farine par baril de 196 lbs.—Extra Supérieure, nominale 0.00 à 0.00; Extra 6.00 à 6.15; de goût, 5.60 à 5.70; Supérieure fraîche moulue de blé de l'Ouest, 5.40 à 5.45; Supf. ord. du Canada selon la qual. 5.35 à 5.50; farine forte pour Boulangers, 5.60 à 5.80; superfine de blé de l'Ouest (Canal Welland) nominale 0.00 à 0.00 facile; marques de la cité pour sup. [de blé de l'Ouest.] 5.40 à 5.45; Supérieure No. 2 du Canada 5.15 à 5.20; nominale; Belle, 4.65 à 4.70; Moyenne, 4.25 à 4.35; Reconnues 3.50 à 3.75. Farine en sac du Haut-Canada 2.55 à 2.60; sacs de la cité 2.72½ à 2.75. Marche tranquille. L'Ouest a avancé le 1½ sur le blé. Reçu par le Grand-Tronc, 11,100 barils. Reçu par le Canal Lachine, 200 barils.

Farine d'avoine par quart de 200 lbs.—Ferme 5.80 à 6.00.

Mais par boisseau de 56 lbs.—Une cargaison a rapporté 63 à 64c. Quel. ques ventes à 65c.

Pois par boisseau de 66 lbs.—Languiasant. Coté 95 à 97½.

Beurre par lb.—Marché tranquille les affaires ne se font qu'au détail; inférieure 9 10c; qualité moyenne, 10½ à 11½; bon 13c à 15c; très beau, 17 à 18c.

Alcalis par 100 lbs.—Potasse tranquille; première 6.50 à 6.55; seconde 5.75 à 5.80; Porlasse ferme; première

8.00 à 8.30; seconde nominale à 7.40 à 7.50.

Avoine par boisseau de 32 lbs.—Marché tranquille. Cotée à 45 et 46c.

Orge par boisseau de 48 lbs.—Marché nominal 57½ à 60c.

Lard par baril de 200 lbs.—Marché languissant. Mess 16.25 à 16.75; mess mince, 15.50 à 0.00.

Saindoux par lb.—La cote est de 9 à 10c.

Fromage, par lb.—Nouveaux 8 à 9c.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville:

Orge par 50 lbs.....	£0	3	0
Avoine par 36 lbs.....	0	2	0
Pois par 66 lbs.....	0	4	0
Graine de lin.....	0	5	0

St. Hyacinthe, 17 juillet 1871.

FARINE—Fleur, ex. superfine	\$7 50	a	0 00
" en poche p 100 lbs	3 00	a	3 25
GRAINS—Orge par minot..	0 60	a	0 75
Avoine do	0 45	a	0 58
Gaudriole do	0 60	a	0 00
Pois do	0 90	a	1 00
Blé do	1 50	a	1 75
Blé d'inde do	0 80	a	0 00
Sarrasin do	0 00	a	0 60
VOAILLES—Dindes par couple	00	a	1 20
Oies do	1 00	a	0 00
Canards do	0 00	a	0 60
Poules do	0 50	a	0 60
VIANDES—Bœuf à la livre ..	0 07	a	0 10
Do par quartier	0 0	a	0 60
Veau au quartier	0 00	a	0 00
Mouton, par quartier	0 00	a	0 00
Lard par livre	0 08	a	0 10
salé	0 10	a	0 12
Do par 100 lbs.....	07 00	a	09 00
DIVERS—Patates au minot ..	0 35	a	0 40
Beurre en livre	0 15	a	0 20
Do en tinette	0 16	a	0 18
Sucre d'érable	0 10	a	0 00
Œufs la douzaine	0 12	a	0 15
Suif la livre	0 14	a	0 0
Foin par 100 bottes...	8 0	a	9 0
Paille do	2 0	a	3 0
Choux la pièce	0 0	a	0 11
Miel la livre	0 10	a	0 0
Savon do	0 10	a	0 00
Oignons la tresse	0 20	a	0 25
Fèves le pot	0 3	a	0 00
Laine	0 30	a	0 35
Navets la pièce	0 0	a	0 10
Pommes par minot	1 20	a	1 50
do quart	4 00	a	5 0
Tabac par lb.....	0 10		0 17

Montréal 16 juillet 1871

FARINE—Blé par 100 lbs.....	14 6	a	15 0
Farine d'avoine.....	13 0	a	13 6
Do de blé d'inde	0 0	a	11 6
Do de sarrasin	12 0	a	0 0
GRAINS—Blé par minot.....	0 0	a	0 0
Orge do	2 6	a	3 0
Pois do	5 3	a	5 6
Avoine do	2 6	a	3 0
Sarrasin do	3 6	a	3 8
Blé d'inde	4 0	a	4 6
Graine de lin, minot	7 0 0	a	7 6
LEGUMES—Patates au sac	4 6	a	5 0
Oignons par do	0 5	a	0 6
LAITERIE—Œufs par doz	0 7	a	0 8
Beurre frais par lbs	0 10	a	1 0
Do salé do	0 9	a	0 10
Fromage do	0 9	a	1 0
DIVERS—Sucre d'érable do	0 4	a	0 5
Miel	0 6	a	0 7
Saindoux par lbs	0 9	a	1 0
VIANDES—Bœuf à la livre	0 5	a	0 6
Lard do	0 6	a	0 7